Nations Unies E/cn.3/2011/10



Conseil économique et social

Distr. générale 14 décembre 2010 Français

Original: anglais

Commission de statistique

Quarante-deuxième session

22-25 février 2011

Points 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

Questions soumises à la Commission pour examen et décision : statistiques économiques intégrées

Rapports des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées

Note du Secrétaire général

Conformément à une demande formulée par la Commission de statistique à sa quarantième et unième session (voir E/2010/24, chap. I.A.), le Secrétaire général a l'honneur de lui transmettre, pour information, le rapport des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées. Le rapport donne des informations sur les progrès réalisés dans l'élaboration de directives concernant les statistiques économiques intégrées établies à la demande de la Commission à sa trente-neuvième session. Les directives sont disponibles dans un document de travail distinct. La Commission est priée d'exprimer ses vues sur les directives et de fournir des avis sur leur mise au point. Les questions soumises pour examen figurent à la section IV du rapport.

* E/CN.3/2011/1.





Rapport des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées

I. Historique

- 1. Les organes directeurs nationaux et internationaux chargés des statistiques économiques sont depuis longtemps favorables à l'idée de mettre en place un système intégré de statistiques internationales. Les avantages des statistiques économiques intégrées pour une politique économique coordonnée aux échelons national et international dans l'économie mondiale interconnectée ont été parmi les facteurs qui ont motivé ces travaux.
- 2. Le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées a été constitué pour la première fois à l'occasion de la trente-septième session de la Commission de statistique en 2006. La Commission a approuvé l'idée d'une intégration des programmes nationaux de statistiques économiques et a recommandé sa mise en œuvre. Elle a également recommandé la création d'un groupe des Amis de la présidence, qui serait chargé d'établir un document de synthèse sur les modalités d'intégration des statistiques économiques, dans lequel serait examinée notamment la possibilité de mettre en place un mécanisme visant à améliorer la coordination entre les organisations internationales et les groupes de travail s'occupant des statistiques économiques (E/CN.3/2006/32).
- 3. À la trente-neuvième session de la Commission de statistique, le Groupe a présenté son rapport final (voir E/CN.3/2008/6), ainsi que les conclusions suivantes :
- a) L'intégration des statistiques économiques vise la mise en cohérence des données statistiques, c'est-à-dire qu'elle doit garantir que les messages véhiculés par les statistiques sont cohérents et homogènes. Cette mise en cohérence concerne les statistiques économiques primaires, les comptes macroéconomiques, les statistiques économiques à court et à long terme, ainsi que les statistiques économiques nationales et internationales. Essentiellement, elle amène à s'occuper des aspects conceptuels, des aspects touchant à la production de statistiques et des aspects institutionnels. Les problèmes de ressources humaines (prise de conscience par le personnel des organismes statistiques de l'impact de leur travail sur le système statistique global) et d'informatique (adoption d'une technologie commune) jouent également un rôle et doivent être pris en compte aux fins de l'intégration;
- b) L'intégration des statistiques économiques est essentiellement fonction des attentes des utilisateurs en ce qui concerne la cohérence et l'homogénéité des données:
- c) Il n'est ni possible ni souhaitable de préconiser une démarche unique et détaillée pour l'intégration des statistiques économiques, car les systèmes statistiques nationaux sont différents. Il existe toutefois quelques principes directeurs généraux;
- d) Les arrangements institutionnels aux niveaux national et international sont importants pour la gestion des statistiques économiques intégrées et doivent faire partie des programmes de réformes correspondants.

- 4. Comme indiqué dans le rapport final de la trente-neuvième session (E/2008/24), la Commission a fait siennes les conclusions du Groupe des Amis de la présidence (voir E/CN.3/2008/6) dans sa décision 39/105 dans laquelle elle :
- a) A affirmé le rôle du Système de comptabilité nationale en tant que cadre de coordination pour les statistiques économiques, et a estimé qu'il importait de rendre plus cohérentes les statistiques économiques primaires en vue d'accroître la qualité et la valeur analytique aussi bien des statistiques économiques primaires que des statistiques macroéconomiques;
- b) Est convenue qu'il faut rassembler et diffuser des études de cas et mettre au point d'autres moyens pratiques pour échanger les données d'expérience et aider les pays à appliquer une approche intégrée dans leurs systèmes statistiques nationaux;
- c) A été d'avis qu'il faudrait sans doute élaborer un cadre pour établir ces directives et a recommandé que les directives concernant les aspects pratiques de l'intégration devraient porter en particulier sur des éléments pratiques.

II. Travail accompli jusqu'à présent sur le projet de directives concernant les statistiques économiques intégrées

- 5. Conformément aux recommandations formulées dans le rapport de la Commission de statistique (E/CN.3/2008/6), un deuxième Groupe des Amis de la présidence a été formé en 2009 pour prendre l'initiative d'élaborer des directives pratiques plus ambitieuses selon le schéma recommandé par le premier groupe. Présidé par M. Steve Landefeld du Bureau of Economic Analysis des États-Unis, le Groupe se compose de membres actifs représentant des organisations nationales et internationales, notamment Statistique Canada, l'Institut national de statistique et de géographie du Mexique (INEGI), Statistics Netherlands, Statistics New Zealand, Statistics South Africa, le Fonds monétaire international, la Banque centrale européenne, l'Office statistique des Communautés européennes (EUROSTAT), l'Organisation de coopération et de développement économiques, la Division de statistique de la Commission économique pour l'Europe et la Division de statistique de l'ONU.
- 6. En décembre 2009, le deuxième Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées s'est réuni à Washington D. C. pour examiner officiellement la version provisoire des directives présentée par ses membres. Les principaux auteurs présents à la réunion ont présenté leur projet de directives aux membres du Groupe, afin que celui-ci puisse s'assurer de sa conformité avec le rapport initial et les recommandations, y apporter des modifications et demander des éclaircissements sur les questions en suspens. Les projets et les observations supplémentaires présentés par les membres du Groupe à l'issue de cette réunion ont été intégrés dans les versions ultérieures des directives. M. Richard Walton de la Banque centrale européenne, un membre du Groupe des Amis de présidence, a contribué à la rédaction des directives.
- 7. La Commission de statistique est actuellement saisie du projet de travail intégral des directives sur les statistiques économiques intégrées. Il a été compilé et publié pour observations générales le 2 décembre 2010. Un résumé des observations

reçues lors de la consultation figure dans un document de travail. Les résultats de la consultation générale ainsi que les autres observations de la Commission de statistique et des membres du Groupe des Amis de la présidence figureront dans la version définitive des directives. Le résumé des directives est joint en annexe au présent rapport.

8. En outre, en novembre 2010, à l'invitation du Président de la Conférence des statisticiens européens, le Groupe des Amis de la présidence sur les statistiques économiques intégrées a établi un rapport sur ses activités et les directives à venir. Le rapport a constitué l'un des éléments de l'examen approfondi du Bureau de la Conférence des statisticiens européens sur les questions relatives à l'utilisation de sources secondaires et mixtes pour l'établissement de statistiques officielles. Il a montré comment les diverses questions liées à l'utilisation des données secondaires et mixtes sont traitées dans le contexte des directives sur l'intégration des statistiques économiques.

III. Aperçu du projet de directives sur les statistiques économiques intégrées

- 9. En élaborant le projet de directives, le premier Groupe des Amis de la présidence a pris soin de tenir compte des conclusions et recommandations de son prédécesseur. Les normes internationalement reconnues, notamment le Système de comptabilité nationale de 2008, le Manuel de la balance des paiements, sixième édition et d'autres directives spécialisées allant de la mesure des prix à celle des investissements étrangers directs, ont servi de point de départ aux directives.
- 10. Le projet de directives s'appuie sur des manuels de normes internationales qui mettent l'accent sur des données utiles à la formulation de politiques en décrivant des principes et des pratiques en vue d'accroître l'homogénéité et la cohérence des données économiques sur le plan national et, à terme, sur le plan international. Ces principes se rapportent à des questions telles que le rôle central des clients dans l'élaboration de plans stratégiques pour l'intégration et le recours aux normes internationales et à la théorie économique, par exemple, les principes d'organisation pour l'intégration de microdonnées et de macrodonnées.
- 11. Un accent est mis en particulier sur l'importance des besoins des utilisateurs pour assurer la cohérence et l'homogénéité. Des exemples tirés d'ouvrages et d'études de cas servent à illustrer l'importance des besoins des utilisateurs pour réaliser l'intégration. En comprenant ces besoins, les pays pourront plus facilement concentrer leurs ressources limitées sur les efforts d'harmonisation permettant d'obtenir les meilleurs résultats du point de vue des utilisateurs.
- 12. Le projet de directives insiste avant tout sur la cohérence et l'homogénéité, tout au long de la chaîne des statistiques économiques, des indicateurs à court terme aux indicateurs macroéconomiques nationaux et internationaux.
- 13. L'ensemble des questions touchant les aspects conceptuels, les aspects relatifs à la production de statistiques et les aspects institutionnels est pris en compte. Ces questions vont de l'utilisation de définitions, de classifications, de bases de sondage et de questionnaires cohérents à celle de notions cohérentes et de techniques de mise en équilibre des comptes nationaux.

- 14. Les processus qui jouent un rôle essentiel dans la production de statistiques, notamment la planification stratégique, la gestion des ressources humaines, les technologies de l'information, la diffusion et la communication de données, sont également pris en compte dans l'élaboration des stratégies d'intégration et des exemples concrets sont proposés dans des études de cas.
- 15. Le projet de directives comporte des principes directeurs généraux et des conseils pratiques pour la mise en concordance des statistiques économiques à l'intention de tous les organismes de statistiques, aussi bien ceux qui peuvent être considérés comme fortement centralisés et capables de contrôler l'intégralité du processus de production que ceux qui sont décentralisés et doivent tenter d'harmoniser toute une série de données collectées par différents organismes utilisant des méthodes de collecte différentes.
- 16. Les pratiques recommandées varient d'un pays à l'autre. Les pays dont les systèmes sont centralisés seraient mieux en mesure d'établir une certaine cohérence en recourant à des pratiques ascendantes telles que la mise au point de règles commerciales, de définitions et de méthodes d'enquête communes permettant d'assurer une cohérence au niveau des microdonnées utilisées comme intrants dans les comptes nationaux et autres macrodonnées. Les pays dont le système est plus décentralisé doivent aussi travailler avec divers fournisseurs de données primaires et secondaires pour améliorer la cohérence, mais il semble être mieux placés pour y parvenir en utilisant des procédures d'ajustement descendantes permettant d'adapter les données aux définitions et notions des comptes nationaux, des données de base et des méthodes communes, ainsi que des techniques de mise en équilibre cohérentes.
- 17. Si des données de base exhaustives et cohérentes sont essentielles pour produire des statistiques économiques précises et fiables, dans la pratique, les données de base utilisées ne rempliront jamais tous ces critères. Des données de base pourront certes être collectées directement pour appuyer la production des comptes économiques nationaux, mais il est fort probable que l'essentiel de ces données serve à d'autres fins telles que le recouvrement des impôts, le contrôle douanier et frontalier et le règlement financier. Le projet de directives traite des moyens qui permettraient d'harmoniser ce dernier type de données et d'apporter les ajustements nécessaires pour favoriser un système de comptabilité pleinement intégré.

IV. Points de discussion

18. La Commission est invitée à :

- a) Exprimer ses vues sur le projet de directives et donner son avis sur les aspects pratiques et les données d'expérience nationales en matière d'intégration devant servir d'orientations aux pays sur les modalités d'intégration des statistiques économiques;
- b) Donner son avis sur les priorités et les principales améliorations à apporter en vue de la mise au point définitive des directives sur la base des observations reçues lors de la consultation mondiale.

Annexe

Directives sur les statistiques économiques intégrées : résumé analytique

Chapitre I

Les statistiques économiques intégrées sont des ensembles complets de statistiques qui utilisent des notions, des définitions, des méthodes d'estimation et des données de base communes pour offrir aux pouvoirs publics, au milieu des affaires, aux investisseurs, aux ménages et à d'autres utilisateurs de données économiques un tableau cohérent et harmonisé de l'activité économique.

- 1. L'adoption de directives internationalement acceptées, notamment le Système de comptabilité nationale de 2008, le Manuel de la balance des paiements, sixième édition (MBP6) et autres directives spécialisées allant de la mesure des prix à celle des investissements étrangers directs, a permis au système international de statistique de faire de grands progrès au cours des deux dernières décennies sur le plan de l'harmonisation des statistiques économiques. Ce travail a été motivé par la nécessité de disposer de statistiques économiques intégrées et par les immenses avantages qu'elles procurent pour répondre aux exigences d'une politique économique coordonnée au niveau international dans l'économie mondiale interconnectée.
- 2. Partant de ces directives et de la priorité qu'elles accordent aux données utiles pour les politiques, cet ouvrage décrit en détail les principes et les pratiques en matière de statistiques économiques intégrées. Ces principes ont trait à l'homogénéité et à la cohérence des données économiques à l'intérieur d'un pays et, à terme, d'un pays à l'autre. Ils comprennent la mise au point de plans stratégiques pour l'intégration et le recours aux normes internationales et à la théorie économique, par exemple, les principes d'organisation pour l'intégration de microdonnées et de macrodonnées.
- 3. Les pratiques recommandées varient d'un pays à l'autre. Les pays dont les systèmes sont centralisés sont peut-être mieux placés pour établir une certaine cohérence grâce à des pratiques ascendantes telles que la mise au point de règles commerciales, de définitions et de méthodes d'enquête communes permettant d'assurer une cohérence au niveau des microdonnées utilisées comme intrants dans les comptes nationaux et autres macrodonnées. Les pays dont le système est plus décentralisé doivent aussi travailler avec divers fournisseurs de données pour améliorer la cohérence, mais ils sont plus susceptibles d'y parvenir en utilisant des procédures d'ajustement descendantes permettant d'adapter les données aux définitions et notions des comptes nationaux, des données de base et des méthodes communes, ainsi que des techniques cohérentes de mise en équilibre.
- 4. Le **chapitre 2** aborde les avantages et les principes des statistiques économiques intégrées et le processus de planification stratégique permettant de réaliser l'intégration. Le chapitre conclut sur des études de cas portant sur les avantages d'une intégration des comptes des États-Unis et de la zone euro.
- 5. Les comptes macroéconomiques, comme le montrent les comptes nationaux et la balance des paiements, de même que les macrodonnées associées sur les prix et l'emploi, constituent la pierre angulaire d'une politique économique, d'une stratégie

6 10-69269

commerciale et des attentes des investisseurs et des ménages. Ces données, utilisées par les gouvernements du monde entier, servent à orienter les politiques monétaire et budgétaire, élaborer des plans fiscaux et budgétaires et des plans de dépenses, répartir les impôts, les subventions et l'aide, mettre en place des incitations fiscales, orienter les politiques en matière de commerce et d'investissement, contrôler et réglementer les marchés financiers et contribuer à une large gamme d'autres politiques gouvernementales. Les entreprises et les ménages utilisent également les données macroéconomiques, ainsi que les renseignements concernant leurs propres entreprises, leurs investissements et leurs finances personnelles, pour élaborer les plans et fixer les objectifs qui sont à la base des décisions économiques.

- 6. Pour être utiles aux utilisateurs, les données macroéconomiques doivent être en cohérence avec les nombreux autres indicateurs économiques dont ils disposent en permanence, notamment les ventes au détail, les dépenses de construction, les profits, l'emploi, les salaires et traitements et l'inflation. Ces statistiques sont importantes en tant que telles. Elles sont utilisées pour de nombreuses décisions politiques et commerciales et servent aussi de macrodonnées statistiques. Une intégration globale commence par le cadre d'organisation des comptes nationaux. Elle doit aussi englober l'harmonisation des indicateurs économiques qui constituent le fondement des comptes nationaux. Les statistiques macroéconomiques doivent également être intégrées, cohérentes et homogènes. Les comptes nationaux sont nés de la grande dépression et ont été mis au point en tant que mesure cohérente et exhaustive de l'activité économique à l'intention des décideurs. La nécessité d'un cadre intégré cohérent pour les utilisateurs demeure cruciale. La récente crise financière est un rappel important de la nécessité d'une intégration, en particulier entre les comptes réels et les comptes financiers.
- 7. Il importe que les besoins des utilisateurs en matière de données économiques intégrées et cohérentes demeurent le fondement des plans nationaux pour établir des comptes économiques mieux intégrés et des données économiques associées. Le rôle central de ces utilisateurs souligne encore l'importance de veiller à ce que des comptes mieux intégrés soient conçus pour être cohérents avec les notions et les modèles macroéconomiques, notamment la croissance macroéconomique, la productivité et les modèles de prévision utilisés par les gouvernements, les entreprises, les investisseurs et les chercheurs.
- Les avantages d'une telle intégration ne profitent pas seulement aux utilisateurs des données. Pour les pays qui ont les moyens de réaménager leurs systèmes de collecte à partir de la base, l'utilisation de listes des entreprises, de définitions et de questionnaires communs améliore la cohérence et réduit la charge des répondants et les coûts de l'organisme de statistique, en permettant aux organismes d'affecter plus efficacement leurs ressources limitées et de répondre aux demandes des utilisateurs concernant la mise à jour et l'élargissement des comptes. Cette intégration dans la collecte des données facilite aussi l'introduction de modifications automatisées cohérentes et de meilleures pratiques qui réduisent la possibilité d'erreurs et améliorent l'exactitude tout en contribuant à accroître la cohérence. Pour les pays qui s'en remettent davantage aux procédures descendantes, la capacité à partager des microdonnées et à concilier de grandes différences dans les listes des entreprises et l'utilisation, entre autres, de notions, de définitions, de classifications, de données de base, de techniques de mise en équilibre, d'extrapolations et d'ajustements saisonniers communs peuvent entraîner d'importants gains de cohérence, d'exactitude et d'efficacité.

- Le chapitre met l'accent sur l'importance d'un système statistique intégré basé sur une théorie économique et attire l'attention sur le Système de comptabilité nationale en tant qu'outil essentiel permettant d'assurer une cohérence conceptuelle des statistiques économiques avec la théorie économique. Le Système de comptabilité nationale sert également de cadre de coordination pour les statistiques économiques d'au moins deux autres manières. Premièrement, il sert de cadre conceptuel permettant d'assurer la cohérence des définitions et des classifications utilisées dans des domaines statistiques différents, mais apparentés. Deuxièmement, il sert de cadre comptable pour assurer la cohérence des données numériques tirées de diverses sources, telles que les indicateurs économiques, les enquêtes auprès des ménages, le commerce des marchandises, les taxes et autres données administratives. Le cadre global à double entrée du Système de comptabilité nationale est un outil puissant d'intégration et facilite l'identification des lacunes, l'harmonisation des notions et l'établissement des priorités. Un ancien Secrétaire général du Département du commerce des États-Unis, pour décrire les comptes nationaux, les a comparés au « canari dans la mine du système statistique décentralisé des États-Unis »; ils peuvent jouer un rôle important en assurant la cohérence et l'intégration dans les systèmes centralisés et décentralisés.
- 10. Les directives relatives aux principes et aux pratiques du chapitre 2 sont les suivantes :
 - L'intégration des statistiques économiques devrait être essentiellement motivée par les besoins des utilisateurs de disposer de données pertinentes, actuelles, homogènes et cohérentes;
 - Un système intégré de statistiques économiques devrait avoir une base solide dans la théorie économique;
 - Les comptes nationaux, comme l'indiquent les manuels du Système harmonisé de comptabilité nationale et de la balance des paiements, devraient constituer le cadre d'organisation central des comptes intégrés, en assurant la cohérence avec la théorie économique, ainsi que dans les définitions et les classifications, en identifiant les lacunes et les incohérences et en fixant les priorités;
 - Le besoin des utilisateurs de disposer d'indicateurs économiques qui alimentent les statistiques macroéconomiques doit également être pris en compte;
 - L'intégration devrait être compatible avec les modèles conceptuels et théoriques utilisés par les utilisateurs : prévision macroéconomique, productivité totale des facteurs et EU KLEMS (modèles du niveau d'analyse de l'Union européenne qui porte sur les intrants capital, travail, énergie, matières, services);
 - La communication avec les utilisateurs est essentielle pour la détermination de tous les avantages retirés et l'élaboration d'un plan stratégique d'intégration.
- 11. Le nécessaire équilibre entre exactitude, actualité, homogénéité, cohérence, fiabilité et pertinence doit être pris en compte. Il importe également que les utilisateurs soient informés des avantages comparés entre la mise au point de nouveaux ensembles de macrodonnées et les possibilités d'améliorer la cohérence et le niveau de détail dans les données existantes au moyen de bases d'échantillonnage, de définitions, d'échange d'informations et autres outils

8 10-69269

communs. Ils doivent être consultés au sujet de la portée de l'intégration au-delà des statistiques macroéconomiques.

- 12. Le chapitre 3 traite des principes directeurs et des composantes des statistiques économiques intégrées allant des systèmes intégrés de collecte des données et de l'utilisation des directives internationales harmonisées à l'utilisation des données de base communes, des classifications et des ajustements saisonniers et autres méthodes d'estimation et une coordination entre les systèmes. Le chapitre traite aussi du rôle des comptes nationaux et de la balance des paiements dans la définition de la portée de l'intégration et fournit des renvois aux systèmes de classification de l'ONU et de la Commission économique pour l'Europe. Il couvre aussi diverses stratégies permettant de réaliser l'intégration, notamment des systèmes centralisés de collecte des données ainsi que des répertoires d'entreprises, des questionnaires et des classifications, et l'utilisation de données de base communes, de techniques de mise en équilibre, d'ajustements saisonniers, d'extrapolations et d'autres méthodes. Il aborde la question de l'utilité de ces outils d'intégration à l'intérieur de systèmes centralisés et décentralisés. Le chapitre fait état de bonnes pratiques pour l'intégration des statistiques économiques dans des études de cas, notamment l'agriculture dans le système statistique national. l'intégration des statistiques monétaires et financières dans les comptes financiers de la zone euro et le projet de mise à jour du Système de comptabilité nationale de 2008.
- 13. Les directives du chapitre 3 proposent ce qui suit :
 - Les pays devraient accorder une priorité élevée à l'objectif concernant l'harmonisation des collectes de données. Pour les systèmes fortement centralisés, cela pourrait comporter des enquêtes et des répertoires d'entreprises communs. Pour des systèmes plus décentralisés, cela pourrait signifier un échange de microdonnées permettant de corriger les incohérences majeures entre les répertoires d'entreprises, l'utilisation de systèmes de classification cohérents et des questions communes;
 - Les pays devraient aussi accorder une priorité élevée à l'utilisation coordonnée des données de base communes, des définitions et des méthodes au sein des unités statistiques pour assurer aux utilisateurs une plus grande cohérence et une meilleure intégration. Les incohérences découlent souvent de décisions historiques concernant les données de base et les méthodes qui sont sans lien avec l'exactitude de l'économie d'aujourd'hui ou les besoins actuels des utilisateurs. Dans ce cas, une amélioration importante peut être apportée à la cohérence au moyen d'une entente sur des définitions communes, des ajustements saisonniers, des données de base, des extrapolations et autres techniques.
- 14. Le **chapitre 4** traite de questions stratégiques concernant l'intégration des statistiques économiques et fournit des renvois à des documents plus détaillés, notamment ceux de l'ONU, de l'Union européenne, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande et du Royaume-Uni. Le chapitre souligne la nécessité d'élaborer un ensemble de principes et de protocoles pour l'intégration des statistiques qui préciseraient la portée de l'intégration et proposeraient des moyens pour la réaliser. L'adoption d'un ensemble de principes communs en matière d'intégration par des organismes de statistique au sein d'un système décentralisé et par des départements techniques au sein de systèmes centralisés est une étape importante dans la

réalisation de l'intégration. La mise en œuvre aura de plus grandes chances de succès si elle recueille un appui aux niveaux les plus élevés au sein des organismes de statistique et entre eux et des organismes utilisateurs.

- 15. Le chapitre fournit un guide pratique relatif à l'élaboration d'un plan stratégique pour l'intégration des statistiques. Une attention particulière est accordée à la culture d'entreprise et au besoin de souplesse dans l'élaboration des plans d'intégration entre différents systèmes statistiques. Il renferme des conseils utiles concernant les comités consultatifs, les mémorandums d'entente entre utilisateurs et producteurs, les moyens d'encourager l'intégration chez les producteurs de statistiques existantes et le lancement de projets démontrant la faisabilité et les avantages de l'intégration.
- 16. Les directives du chapitre 4 proposent ce qui suit :
 - Les organismes de statistiques devraient travailler avec les utilisateurs pour élaborer un ensemble de principes et de protocoles concernant l'intégration;
 - La mobilisation d'un soutien de haut niveau par les utilisateurs et au sein du système de statistique est essentielle pour assurer la réussite de l'intégration. Ce soutien est important pour obtenir des ressources, définir les priorités et offrir aux unités individuelles des moyens susceptibles d'encourager l'intégration avec d'autres unités;
 - Les plans et objectifs de l'intégration doivent être intégrés aux plans stratégiques existants et être mis en balance avec d'autres demandes de ressources concurrentes, y compris les normes de qualité, la mise à jour des statistiques et l'amélioration de l'exactitude et de la pertinence;
 - Les mécanismes de coordination devraient être évalués et révisés pour tenir compte des objectifs d'intégration. La plupart des pays, bien que n'ayant pas de bureaux de statistique fortement centralisés, disposent néanmoins de mécanismes de coordination. Même les pays possédant des systèmes fortement centralisés devraient évaluer et réviser leurs mécanismes de coordination, le cas échéant, pour tenir compte des objectifs et des plans d'intégration;
 - Des mesures d'incitation devraient être mises en place pour aider à « vendre » l'intégration. Les autorités monétaires, les ministères des finances et autres utilisateurs clés peuvent jouer un rôle important dans ce processus.
- 17. Le **chapitre 5** présente un certain nombre d'outils dont les pays peuvent se servir pour améliorer la cohérence à chaque étape du processus de production des statistiques économiques intégrées. L'analyse et les études de cas de la Nouvelle-Zélande, du Canada et des Pays-Bas présentées dans le présent chapitre portent principalement sur l'ensemble des outils de gestion qui peuvent être utilisés pour réaliser l'intégration dans des systèmes centralisés et décentralisés. Les directives présentées dans ce chapitre sont plus nombreuses et moins génériques, mais des principes plus larges s'en dégagent :
 - L'intégration devrait s'appliquer à tous les stades du processus de production, de la conception du système de collecte à la compilation et la diffusion des données;
 - Les pays devraient toutefois concentrer leurs efforts sur les aspects du processus sur lesquels ils sont le plus en mesure d'exercer un contrôle et qui

- seront les plus productifs. La définition de ces aspects nécessitera un équilibre entre les coûts et les avantages et variera d'un système statistique à l'autre, centralisé et décentralisé:
- Une intégration et un changement de système statistique doivent bénéficier d'un appui ferme et d'une direction bien définie.
- 18. Le présent chapitre décrit également les caractéristiques et les exigences d'une intégration dans la collecte des données et les systèmes de traitement. Ce chapitre détaillé porte sur la compréhension de l'impact des besoins des utilisateurs sur les collectes de données intégrées et leur conception, l'importance d'une terminologie et des unités de mesure communes, la définition des unités commerciales, le rôle essentiel d'un registre des entreprises exhaustif et à jour, l'élaboration de questionnaires, l'intégration de données administratives et de données d'enquêtes et d'outils pour le traitement et le stockage des données qui améliorent l'intégration et la cohérence.
- 19. Les directives du chapitre 5 proposent ce qui suit :
 - Les offices nationaux de statistique devraient mettre l'accent sur quatre éléments nécessaires au développement de leurs infrastructures de collecte et de traitement des données, à savoir la cohérence, l'homogénéité, la portée et le niveau de détail;
 - La cohérence s'entend de la nécessité d'utiliser des notions, une terminologie et des normes communes et de définir uniformément des unités de statistique;
 - L'homogénéité s'entend des liens internes et des corrélations entre données;
 - Des systèmes intégrés devraient tendre vers une couverture complète et un niveau de détail suffisant pour répondre aux besoins des utilisateurs;
 - Un processus transparent est nécessaire pour évaluer les besoins des utilisateurs et leur donner un rang de priorité dans le système de statistique. L'établissement des priorités devrait se traduire par un plan à moyen terme. Celui-ci permettra d'évaluer la capacité de recueillir des informations et de maintenir le système de statistique actuel. Il contribuera pour beaucoup à expliquer la direction du système statistique;
 - Une structure de gouvernance solide est fondamentale pour la conception d'un système intégré de collecte de données statistiques. L'adoption de mesures qui réduiront au minimum les problèmes d'ordre conceptuel, de classification et de statistique nécessite beaucoup de coordination;
 - Les bureaux nationaux de statistique devraient développer un registre des entreprises commun et exhaustif et un moyen de concilier des registres multiples pour faire en sorte que toutes les entités puissent être identifiées et mesurées afin d'éviter les doubles comptages;
 - L'application de classifications homogènes à des unités de statistique définies de façon appropriée est essentielle à la cohérence des statistiques économiques;
 - Il importe que les systèmes intégrés utilisent des définitions, des classifications et des notions communes. Cela permettra d'assurer

11 10-69269

- l'homogénéité du contenu des questionnaires et des statistiques de tous les programmes du système statistique;
- L'utilisation de données administratives devrait compléter les enquêtes. Le fait de s'en remettre exclusivement aux enquêtes pour augmenter la portée et le niveau de détail du système statistique coûte cher et impose une lourde charge aux répondants;
- Des arrangements clairs devraient être mis en place entre le bureau de statistique et les autorités administratives pour veiller à ce que les besoins statistiques soient pris en compte d'une manière cohérente lors de la conception ou d'un changement de méthodes de collecte d'informations administratives au sein du système statistique;
- Les métadonnées sont un élément préalable indispensable pour établir un questionnaire et mettre en place un système statistique intégré. Elles assureront la cohérence nécessaire entre les diverses estimations et les outils menant à la production des informations statistiques. Elles devraient couvrir les notions, les variables et les classifications ainsi que la qualité;
- Les bureaux nationaux de statistique devraient accorder une priorité élevée à la mise en place d'un système s'appuyant sur des processus statistiques normalisés dont le but est d'optimiser l'utilisation des méthodologies statistiques et des technologies de l'information. Il conviendrait de mettre au point des outils génériques pour traiter les données et des modèles standard pour résoudre les problèmes relevés aux différentes étapes du processus de production, en reconnaissant qu'il faudra attendre plusieurs années avant que le système parvienne à maturité;
- Une infrastructure informatique souple est cruciale pour adapter les notions, les méthodes et les technologies de l'information aux changements dans l'économie. Cette infrastructure contribuera à optimiser l'intégration opérationnelle, la cohérence et l'homogénéité des données, ainsi que la capacité analytique et la rétention des connaissances.
- 20. Le chapitre 6 décrit comment les bonnes pratiques et les exemples en matière de communication démontrent l'utilité pratique et la pertinence de l'interprétation des statistiques pour un large éventail d'utilisateurs qui répond à leurs besoins analytiques et permet de tirer des conclusions au sujet de la qualité des données diffusées. La production de statistiques économiques intégrées se conjugue à de solides pratiques de diffusion de l'information statistique. Les initiatives de diffusion des données du FMI ont offert un encadrement pour accroître la capacité des utilisateurs à évaluer la comparabilité des données d'un ensemble de données à l'autre au sein d'un même pays et entre les pays. L'établissement d'un lien avec l'initiative d'échanges de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et le renforcement des capacités des pays pour la mise en œuvre de bonnes pratiques de diffusion devraient constituer une partie importante d'un futur programme devant contribuer à faire des statistiques économiques intégrées une réalité. Le thème central lié à l'élaboration d'un tel programme est de maintenir l'accent sur les besoins des utilisateurs, en particulier ceux qui sont concernés par l'analyse économique et l'élaboration des politiques.

- 21. Les directives du chapitre 6 proposent ce qui suit :
 - Un cadre d'analyse de la qualité offrira de bonnes pratiques de diffusion des statistiques économiques intégrées;
 - Un accès aux données et aux métadonnées et une présentation efficace de ces données:
 - L'utilisation de la norme SDMX pour favoriser l'échange d'informations statistiques;
 - Un dépôt de données peut jouer un rôle efficace dans l'intégration des statistiques économiques.
- 22. Le **chapitre 7** aborde des questions pratiques liées à la compilation d'un ensemble intégré de comptes. Il porte, en premier lieu, sur une analyse des comptes nationaux, puis des comptes plus ciblés tels que les comptes internationaux, les comptes par industrie, les comptes sectoriels et les comptes financiers. Les statistiques régionales, particulièrement utiles pour les pays qui disposent de sousagrégats bien définis, sont aussi examinées. Enfin, d'autres comptes, notamment les comptes satellites, qui peuvent être liés aux comptes principaux mais incorporés à des définitions et conventions alternatives, y sont également abordés. L'analyse porte essentiellement sur des problèmes concrets de compilation qui pourraient survenir lors de la mise en œuvre et sur les solutions possibles tant pour les systèmes centralisés que pour les systèmes décentralisés. Des exemples de comptes économiques des Pays-Bas et des États-Unis sont fournis.
- 23. Les directives du chapitre 7 proposent ce qui suit :
 - L'intégration est un objectif souhaitable, car elle permet des comparaisons avec divers comptes et entre les comptes;
 - Dans la pratique, les données de base ne répondront probablement pas à toutes les demandes et auront besoin d'être ajustées et harmonisées pour soutenir un système de comptes intégrés. Il conviendrait de tenir compte de questions telles que la fréquence et l'actualité des données de base;
 - Des tableaux d'entrées-sorties ou de ressources et d'emplois peuvent être utilisés comme cadre relatif à l'intégration des statistiques économiques; le cadre comptable des entrées-sorties peut être utilisé pour évaluer le système général de comptabilité nationale;
 - Les comptes par industrie devraient être utilisés pour fournir des informations au sujet de la production et des biens et services produits; des systèmes cohérents de classification des produits et des industries sont importants;
 - Les comptes internationaux constituent une partie importante de la comptabilité économique d'un pays avec le reste du monde. Ils devraient être harmonisés avec les comptes nationaux, tant pour les biens et services que pour les positions et flux financiers. Des comparaisons bilatérales, notamment celles effectuées sous les auspices du FMI et de l'OCDE, peuvent être utiles à cet égard;
 - Les comptes régionaux peuvent être utilisés pour fournir une vue détaillée des portions de l'économie géographiquement liées. Une activité économique

connexe devrait être localisée dans une zone appropriée compte tenu de la facilité relative de la mobilité de la main-d'œuvre et des capitaux;

• Les liens entre les comptes principaux et les autres comptes, tels que les comptes du travail, les statistiques monétaires et les comptes satellites, qui fournissent des informations supplémentaires sur des domaines d'intérêt spécifiques ou un nouveau cadre pour l'analyse de certains aspects de l'économie, devraient être examinés afin d'encourager l'harmonisation dans la mesure du possible.